

Edito		A parution irrégulière N°86–septembre 2018			
CONSEIL MUNICIPAL	Pages 1 à 3	GRAND ANGLE	Pages 6 à 7		
VOTRE MAIRIE VOUS INFORME	Pages 3 à 5	ACTUALITÉS	Pages 8 à 11		
VIE ASSOCIATIVE	Pages 5 à 6	AGENDA et ÉTAT CIVIL	Page 12		

Nous souhaitions remercier toutes les personnes ayant contribué à cette gazette.



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU 28 Mai 2018

ABSENTS: M. Laurent CORBLIN, M. Damien DUMARGNE, M. Michel QUENARDEL

LE CONSEIL MUNICIPAL:

- ❖ DÉCIDE DE MANDATER le Maire pour lancer la procédure de mise en concurrence pour la réhabilitation de l'ensemble du bâtiment communal et de ses extérieurs (ancienne agence postale).
- ❖ FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2019, les tarifs d'occupation des résidents et non-résidents de la salle des fêtes comme suit :

	<u>RÉSIDENTS</u>	<u>NON RÉSIDENTS</u>
Grande salle n°1		
Tarif week-end	450 €	1 050 €
Arrhes	150 €	400 €
Frais de ménage (en cas de salle		
rendue non nettoyée)	280 €	280 €
Petite salle n°2		
Tarif week-end	200 €	440 €
Arrhes	100 €	150 €
Frais de ménage (en cas de salle		
rendue non nettoyée)	160 €	160 €
Réunion - conférence - séminaire Tarif journée du lundi au jeudi		
Grande salle n°1 (rendue nettoyée)	165 €	315 €
Petite salle n°2 (rendue nettoyée)	105 €	160 €

Questions diverses:

- Intervention de M. Hilbert du bureau d'études thermiques CLIMABAT exposant son audit thermique et énergétique de la salle des fêtes :

Hypothèses de travaux:

chauffage et eau chaude : 45 500 € H.T.
ventilation thermique double flux : 22 000 € H.T.
climatisation : 66 000 € H.T.

représentant un coût total de 133 500 € H.T. soit 160 200 € TTC.

- Défilé à cheval d'Alissa Saintot endossant le rôle de Jeanne D'Arc aux fêtes johanniques les 2 et 3 juin.
- L'anthracite a été retenu comme teinte de la clôture de l'aire de jeux des petits. Une dépense qui aurait pu être évitée mais le manque de civisme de certains propriétaires de chiens l'impose.
- Lecture des courriers de Messieurs Stéphane Sayer et Damien Mourey faisant part de leur souhait d'acheter la sente communale riveraine à leur propriété d'habitation respective.
- Avis d'enquête publique affiché sur les panneaux d'information extérieurs de la mairie à la demande d'autorisation environnementale de créer une unité de méthanisation cogénération (société METHABAZ) sur la commune de Bourgogne-Fresne avec épandage sur plusieurs communes ardennaises et marnaises dont Ludes.
- Aucune suite favorable par rapport à la demande de subvention auprès du conseil départemental pour la réhabilitation de l'ancienne poste (motif évoqué : ce type de projet n'est pas éligible à l'aide financière du fait que la cellule commerciale et l'appartement sont destinés à la location).
- Exposé sur les compteurs communiquant et antennes.
- Pot de départ en retraite de :
 - Mme Catherine Millet, adjoint d'animation, le 19 juin à 18h30 à la mairie,
 - Mme Marie Dubos, professeur des écoles, le 20 juin à 18h00 à l'espace culturel de Mailly-Champagne.
- La coopérative vinicole a investi dans des tonneaux afin de délimiter sa propriété. Quant à la commune, elle va acheter les fleurs comme cela a été décidé lors du conseil municipal en date du 20 novembre dernier.
- Mme Nicole Mailliet a été récompensée par l'ADMR pour ses 40 ans de bénévolat.

LE MAIRE, Nicolas RULLAND



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU 16 Juillet 2018

ABSENT: M. Laurent CORBLIN (pouvoir à M. Michel QUENARDEL)

LE CONSEIL MUNICIPAL:

- ❖ AUTORISE le Maire à signer le projet de redressement du sentier rural n°23 dit des Grimpants. Les frais de géomètre, notaire et autres frais annexes seront à la charge des propriétaires des parcelles AM 235 et AM 55, demandeurs de ce projet de redressement.
- **❖ FIXE** le tarif à 20 € par plaque gravée du monument cinéraire en forme de livre, au jardin du souvenir.
- * ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt souscrit par Plurial Novilia auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour les travaux de l'ancienne école des filles.
- ❖ **DEMANDE** l'octroi de fonds de concours auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims pour la réalisation de travaux d'accessibilité et de mise aux normes concernant l'ancienne poste.
- ❖ DÉCIDE DE PROCÉDER aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018 :

SECTION INVESTISSEMENT (dépenses) :

Chapitre	Compte	Nature	Montant
20	2031	Frais d'études (opération n°10014)	+ 25 000.00 €
23	2313	Constructions	- 25 000.00 €
041	2313	Constructions	+ 25 000.00 €

SECTION INVESTISSEMENT (recettes):

Chapitre	Compte	Nature	Montant
041	2031	Frais d'études	+ 25 000.00 €

❖ ÉMET un avis favorable, après un vote à bulletin secret (11 « oui » et 1 « blanc », M. Dominique BLONDEL, partie intéressée s'est retiré du vote) à l'intégration de la commune de Ludes dans le plan d'épandage du dossier METHABAZ.

Questions diverses:

- Des réunions de travail seront nécessaires afin d'affiner le projet thermique et énergétique de la salle des fêtes.
- Deux arrêtés municipaux ont été nécessaires pour la réglementation du terrain multisport ainsi que toute la zone de loisirs afin d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.
- Un protocole d'accord a été signé entre la commune et les Lions Clubs d'Epernay et Reims Millésime pour l'installation d'une boîte à livres sous l'abribus courant septembre.
- Les travaux de l'allée du cimetière auront lieu après le 10 septembre prochain.
- M. Guy GEORGETON a recensé d'autres soldats tués lors de la guerre 14-18 non mentionnés sur le monument aux morts. Ces noms figureront sur deux plaques complémentaires sur ce site. Un hommage leur sera rendu lors de la cérémonie du 11 novembre 2018.

LE MAIRE, Nicolas RULLAND



VOTRE MAIRIE VOUS INFORME

La Boîte à Livres

Que sont les Boîtes à Livres ? Le principe est né aux États-Unis et dans les pays anglo-saxons et se répand depuis quelques années en France.

L'initiative de la boîte à livres évoque le « livre-voyageur », un phénomène mondial qui consiste à faire circuler des livres dans une ville afin qu'ils soient lus et partagés par d'autres personnes.

L'opération Boîtes à livres Lions consiste à mettre à disposition, emprunter et partager un livre qui plaît. Elle laisse la liberté d'un accès à la lecture, et donc à une forme de culture.

Début octobre, une Boîte à Livres sera installée sous l'abribus sur place de la République



Cimetière

Les travaux d'accessibilité de l'allée du cimetière débuteront début octobre. Il s'agit d'un élargissement de chaussée avec la conformité des places de parking.

Livre du souvenir, un lieu de mémoire



Installé dans le jardin du cimetière, le livre du souvenir permet aux familles de placer une plaque avec le nom de la personne et la date de son décès. La mairie est le seul fournisseur des plaquettes pour ce livre. La plaquette et la gravure seront remises contre le paiement du tarif en vigueur au moment de la demande auprès du Trésor Public.

La pose de la plaque sera exclusivement réalisée par la commune.

Citoyenneté. Vivre à Ludes-Vivre Ensemble.

Les arrêtés municipaux sont des décisions administratives prises par le maire dans le cadre de ses pouvoirs de police et des compétences qui lui sont déléguées en début de mandat par le conseil municipal.

La commune de Ludes a pris deux arrêtés, le premier pour interdire la consommation de boissons alcoolisées sur les voies, places et lieux publics telles que définies dans le code de la santé publique, et un deuxième réglementant l'utilisation du terrain multisport.

Extrait de l'arrêté N° 2018/16 concernant l'interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique :

<u>Article 1^{er}</u>: La consommation de boissons alcoolisées est interdite sur l'ensemble des voies, places et espaces publics de la commune de Ludes.

<u>Article 2</u>: Cette interdiction ne s'applique pas aux lieux suivants :

- Les établissements (bar-restaurant, chambres d'hôtes, gîtes...) autorisés à vendre de l'alcool et leurs terrasses.
- Les lieux de manifestations locales où la consommation d'alcool a été autorisée.

<u>Article 3</u>: Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi, par toute personne habilitée à les constater.

<u>Article 4</u>: Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

<u>Article 5</u>: Le Maire, le commandant de gendarmerie de la communauté de brigades de Taissy/Beaumont sur Vesle sont chargés en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté.

<u>Article 6</u>: Le présent arrêté sera transmis aux fins de visa à M. le Préfet de la Marne et ampliation sera adressée à M. le commandant de gendarmerie de la communauté de brigades de Taissy/Beaumont sur Vesle.

Extrait de l'arrêté N° 2018/18 concernant l'utilisation du terrain multisport

<u>Article 1^{er}</u>: Le terrain multisport situé derrière la salle socio-culturelle est un lieu public, en accès libre. Il n'est pas surveillé. Aussi, les utilisateurs en acceptent toutes les conditions d'utilisation et les risques liés à la pratique des activités autorisées. Ils en assument l'entière responsabilité.

<u>Article 2</u>: l'utilisation de l'espace multisport est interdite de 22h à 8h tous les jours, y compris le week-end ainsi que l'occupation de toute la zone de loisirs. Toute utilisation pendant ces horaires sera verbalisée.

<u>Article 3</u>: L'accès à l'enceinte (y compris la piste d'athlétisme en pourtour) est formellement interdit aux animaux, même tenus en laisse, ainsi qu'aux véhicules motorisés ou non-motorisés.

<u>Article 4</u>: L'accès au multisport et à ses abords est interdit à toute personne en état d'ivresse, sous l'emprise de stupéfiants ou le comportement est susceptible d'être source directe ou indirecte de gêne aux autres usagers ou au voisinage.

<u>Article 5</u>: Afin de respecter la tranquillité et la sécurité des riverains et des autres utilisateurs, l'utilisation d'appareils sonores, notamment ceux diffusant de la musique amplifiée, est interdite au terrain multisport et ses abords

Article 6 : Les déchets de toute sorte devront être placés dans les bacs prévus à cet effet.

<u>Article 7</u>: Les utilisateurs sont responsables des dommages qui pourraient être causés à l'intérieur et aux abords du terrain multisport du fait d'une utilisation non conforme ou du non-respect du présent règlement.

<u>Article 8</u>: Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi, par toute personne habilitée à les constater.

<u>Article 9</u>: Le Maire, le commandant de gendarmerie de la communauté de brigades de Taissy/Beaumont sur Vesle sont chargés en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté.

Clôture aire de jeux

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie, une clôture rigide a été posée autour de l'aire de jeux. Et maintenant, il n'y a

plus qu'à jouer en toute tranquillité!

Pour que les petits et leur famille puissent pleinement profiter de ces aménagements, nous vous demandons de respecter cette aire de jeux et de la garder propre.





Pizza

M. Jean Pereira de Pizza VIP remplacera Mme Estrade courant septembre tous les mercredis soir à partir de 18h00 pour la vente de pizzas à côté du kiosque.

Visite historique de l'église

La visite de l'église les 28 et 29 juillet dernier a été suivie par 80 personnes, la publicité n'ayant été faite que sur notre commune. Une nouvelle édition pourrait voir le jour.

Nouvelles inscriptions de noms sur le monument aux morts

Guy Georgeton a entrepris une véritable enquête (voir l'article pages 9 à 11) en retrouvant 10 soldats nés à Ludes dont les noms ne figuraient pas sur le monument aux morts de notre commune et deux résistants. Ces oubliés auront leurs noms gravés pour le 11 novembre prochain.



LA VIE ASSOCIATIVE &

ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

La Roseraie

MUSIQUE, THEATRE, DANSE HIP-HOP

Nous vous attendons le vendredi 7 septembre de 17h30 à 19h00 à la maison des associations de Rilly La Montagne pour vous présenter nos animations/horaires. Si le tourbillon de la rentée ne vous permet pas de venir à cette date, vous pouvez nous joindre du 08 au 17 septembre uniquement par téléphone au 06.66.39.36.65. Nous vous transmettrons toutes les informations.

Nous organisons prochainement un stage de djembé et percussions africaines du 22 au 26 octobre 2018. De 18h à 19h ados à partir de 10 ans et de 19h à 20h adultes. Tarif 30 EUR la semaine. Renseignements et inscriptions sur roseraiemusique@outlook.fr

La Société de Tir de Ludes (Francis Brun)

La Société de tir a repris ses activités depuis le 12 Septembre.

o L'école de tir le mercredi après-midi



o L'entraînement Adulte le samedi après-midi

Comme chaque année notre BOURSE MILITARIA se tiendra le 11 novembre prochain à la salle des fêtes de Ludes. Bonne rentrée à tous !

Lud'Attitude (Damien Dumargne et Christelle Sohet)

La Zumba est un programme d'entraînement physique complet, alliant tous les éléments de la remise en forme : cardio et préparation musculaire, équilibre et flexibilité. Les chorégraphies s'inspirent principalement des <u>danses latines</u> (salsa, <u>merengue, reggaeton, soca, samba, tango, flamenco...</u>). Tonique et ludique, la Zumba s'adresse à toutes et tous. A bientôt !

Le **marché aux chrysanthèmes** aura lieu samedi 27 octobre de 9h à 12h place de la République. Nous attirons votre attention sur le fournisseur des chrysanthèmes et de



fleurs d'hiver. Les plantes viennent directement de la production la veille du marché. C'est une garantie pour

vous d'un arrosage régulier. Les chrysanthèmes sont produits à Tinqueux et pas dans le sud de la France ou ils pousseraient plus vite mais ne s'acclimateraient pas bien à notre climat plus rigoureux.

Vous trouverez un grand choix de pomponettes multicolores, de chrysanthèmes à grosses fleurs, pensées, cyclamens et bruyères. Les bénéfices reviendront à l'Association Lud'Attitude.

Vendredi 7 décembre vers 18h30, Lud'attitude vous invite à ouvrir la période des fêtes de fin d'année par l'illumination du sapin géant de la place. Un spectacle accompagnera cette illumination et comme d'habitude nous vous proposerons un verre de vin ou un chocolat chaud ainsi que nos délicieuses gaufres. Venez nombreux partager ce moment

Dimanche 9 décembre, **St Nicolas** partira de la place de la République vers 15h, pour son défilé traditionnel vers la salle des fêtes avec tout au long du parcours une distribution de bonbons aux enfants.

■ LM l'école

Le loto de LM aura lieu le 2 février 2019 à partir de 18h30 à la salle des fêtes de Mailly-Champagne.



GRAND ANGLE LUDES À L'HEURE DE L'ÉTÉ



















■ LES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Ce samedi 8 septembre, c'est sous un magnifique soleil qu'a eu lieu la reprise des cours pour les 30 jeunes qui composent la section de Verzenay.



Accompagnés de leurs parents, les JSP 2ème et 4ème années ont dans un premier temps écouté attentivement l'intervention de l'Adjudant-Chef Rémy HAUTEM (Président de l'Association), qui a rappelé combien la formation demande assiduité, ponctualité, respect et solidarité.

Après la distribution du planning pour l'année 2018-2019, une revue de l'habillement, des révisions sous forme de jeux et une séance de sport, ont ponctué cette première journée.

Les JSP 4 concluront cette année par l'examen du brevet national. La réussite de celui-ci leur permettra de postuler chez les sapeurs-pompiers volontaires du département. Excellente année à tous

LES ARTISTES LUYATS EXPOSENT A LA SALLE DES FETES (entrée gratuite)

6 octobre 2018 de 14h à 18h 7 octobre de 10h à 12h et de 14h à 18h 8 octobre de 10h à 12h et de 14h à 16h

PHOTOS : Denis vous révélera les ambiances : Jumping Reims, Run Reims, Tour de France, Courses automobiles au Castelet et Spa-Francorchamps.





BRODERIES: Bernadette exposera ses dentelles, crochets, et bien d'autres objets.

POTERIES: Marie-Claude étalera ses poteries, céramiques et peintures.

PEINTURES: Nelly K vous fera rêver avec ses toiles imaginaires. **CREATIONS**: Christian avec des matériaux de récupération vous présentera ses œuvres.



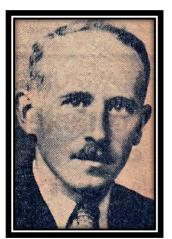


■ L'ENQUÊTE SUR LES SOLDATS LUDÉENS (Guy Georgeton)

Abel Félicien LEPITRE, mort pour la France le 02/07/1940 à 10 Coursan en Othe. Né le 15-11-1899 à Chigny-les-Roses.

C'est dans le petit village de Ludes-le-Coquet, niché au pied du coteau délimitant le vignoble de la grande Montagne de Reims, qu'Abel Lepitre (1900-1940) crée en 1924, sans grands moyens financiers la Maison de Champagne qui porte aujourd'hui encore son nom. Originaire d'une famille de vignerons, Abel Lepitre, maîtrisant parfaitement les techniques de vinification et de champagnisation, réussit rapidement à donner à ses vins une place enviable sur le marché français et à l'exportation.

En 1940, Abel Lepitre décède sur le chemin de la captivité en Allemagne à l'âge de 40 ans, à Coursan en Othe dans l'Aube. Son fils Jacques (1926-1988), âgé seulement de 14 ans, ne reprendra la maison paternelle qu'à la fin du conflit.



André WATIER est né le 7 février 1901 à Chigny-les-Roses. Capitaine de réserve, père de cinq enfants dont le plus jeune est né en 1940, il est instituteur puis professeur à Reims, d'abord à l'École professionnelle supérieure puis au Collège moderne et technique, en même temps que chef de travaux à l'École de médecine et professeur à l'École supérieure de commerce. Domicilié à Ludes, il y constitue un groupe de résistance.

Le 24 août 1944, il est arrêté à son domicile et conduit à Verzenay à la Ferme de l'Espérance. Le 27 août, il est exécuté à la mitraillette par le milicien René Lentremy, en même temps que Rufin Waïda et Henri Tourte. Son corps est jeté dans un fossé et recouvert de branchages.

Le nom d'André Watier est inscrit sur le monument aux morts de Ludes avec, par erreur, la mention « déporté ».

À Châlons-en-Champagne, il figure sur la plaque 1939-1945 érigée à l'École normale de garçons, transférée ultérieurement dans la cour d'honneur de l'IUFM (ex École normale de filles). À Reims, son souvenir est conservé dans le square des victimes de la Gestapo, sur la plaque des maîtres de l'école laïque, sur la plaque commémorative 1939-1945 du personnel de la Ville de Reims, et sur une plaque apposée à l'intérieur du lycée Roosevelt.

Ci-dessous, les deux résistants qui seront inscrits sur le monument aux morts de Ludes.

NAGEOT Jean Alfred né le 8 mai 1899 à Ludes-le-Coquet (Marne) sous le nom de sa mère, Noélie Régina PETIT, 27 ans, manouvrière. Le 7 décembre 1901 Joseph Eugène Nageot, 32 ans, « domestique de culture », reconnaît et légitime l'enfant en se mariant à la mairie de Ludes avec Noélie Petit, (cuisinière). Jean Nageot est voyageur de commerce. Il se déclare jardinier au moment de son interrogatoire à Auschwitz. Il se marie le 24 juin 1922 à Bazancourt (Marne), avec Lucienne Renée Cousin née en 1902 à Verzenay (Marne). Le couple a un garçon, Jean-Gilbert, qui naît en 1929 à Verdun (décédé en 1989).

En 1938, Jean Nageot est un des lauréats d'un concours organisé par le « Bulletin meusien », organe du Groupement fraternel des réfugiés et évacués meusiens. On sait qu'il a été mobilisé à la déclaration de guerre de 1939, et fait prisonnier. Au moment de son arrestation il habite à Verdun (Meuse). D'après la teneur de sa lettre du 24 avril 1942, il ressort qu'il a dû être membre du parti communiste avant sa dissolution. Dans cette

lettre adressée (« en douce » écrit son neveu) à son frère et à sa sœur, il leur décrit son "odyssée depuis ma rentrée de prisonnier. Ce n'est guère réjouissant. Les premiers moments de cette vie nouvelle ont été très déprimants. Mais petit à petit j'ai remonté ce moment de dépression, car que peut-on me reprocher depuis août 1929, rien et rien avant 1939, nous étions tous des citoyens libres, et libres aussi de penser à notre guise".

On ignore la date précise de son arrestation, mais il est vraisemblable qu'elle se situe comme celle des autres meusiens entre le 22 juin et le 23 juin 1941. Dans ce cas elle a lieu dans le cadre de la grande rafle commencée le 22 juin, jour de l'attaque hitlérienne contre l'Union soviétique. Sous le nom «d'Aktion Theoderich», les Allemands, avec l'aide de la police française, arrêtent plus de mille syndicalistes et/ou communistes dans la zone occupée.

Jean Nageot est déporté à Auschwitz dans le convoi du 6 juillet 1942 dit des « 45000 ». Ce convoi d'otages composé, pour l'essentiel, d'un millier de communistes (responsables politiques du parti et syndicalistes de la CGT) et d'une cinquantaine d'otages juifs (1170 hommes au moment de leur enregistrement à Auschwitz) faisait partie des mesures de représailles allemandes destinées à combattre, en France, les « judéo-bolcheviks » responsables, aux yeux de Hitler, des actions armées organisées par le parti communiste clandestin contre des officiers et des soldats de la Wehrmacht, à partir d'août 1941. Il est enregistré à son arrivée à Auschwitz le 8 juillet 1942 sous le numéro "45917".

Jean Nageot meurt à Auschwitz le 22 août 1942 d'après le certificat de décès établi au camp d'Auschwitz. L'arrêté ministériel du 13 mars 1995 portant apposition de la mention « Mort en déportation » sur les actes de décès (J.O. du 6 avril 1995), reprend la date fictive portée, sans lieu de décès, sur son état civil à la Libération "décédé le 15 août 1942 (sans autre renseignement)".



Edmond FORBOTEAUX est né le 18 octobre 1904 à Ludes.

Agent d'assurances, militant socialiste et syndical, il est membre de la Commission exécutive de l'Union des syndicats ouvriers de la Marne. Il occupe aussi les fonctions de comptable et de secrétaire du personnel des Hospices de Reims. Il est père de six garçons dont quatre vivants en 1944.

Fait prisonnier en juin 1940, il s'évade et rentre à Reims fin août 1940. En octobre 1941, il est membre de l'état-major de Libération-Nord, responsable du recrutement, de la prise en charge des réfractaires du STO et de la fabrication de fausses cartes d'identité et d'alimentation. En février 1944, il fait partie du premier Comité départemental de libération nationale (CDLN) au titre de Libération-Nord avec Robert Duterque. Avec lui il participe au printemps 1944 à la rédaction du premier numéro de L'Union clandestine.

Arrêté le 13 juin 1944 à Reims, il est interrogé brutalement au siège de la Gestapo de Reims, puis à nouveau à la prison de Châlons-sur-Marne. Transféré le 8 juillet à Compiègne, il est déporté comme résistant le 15 juillet 1944 à Neuengamme (matricule 37 093), où il est astreint au travail forcé à la briqueterie.

Les informations concernant la suite de sa déportation sont contradictoires. Le JO du 18 juin 2009 le dit décédé à Neuengamme dès le 20 juillet 1944. Le Livre mémorial des déportés de France le déclare disparu en avril 1945 sans plus de précision. Le témoignage de camarades déportés permet cependant de reconstituer son parcours. Edmond Forboteaux a été affecté au Kommando de Bremen-Farge, puis dans un Kommando de déblaiement à Hambourg. Très affaibli, il a été ramené au Revier de Neuengamme, puis évacué dans un transport de malades en direction de Lübeck-Neustadt. Il a vraisemblablement disparu dans le naufrage des bateaux allemands coulés par l'aviation britannique, le 3 mai 1945, en baie de Lübeck.

A Reims, une plaque commémorative est apposée en 1947 par la municipalité à son domicile 14, rue Machet. Son nom est inscrit sur le monument aux martyrs de la Résistance et de la Déportation, sur la stèle élevée par le Parti socialiste SFIO au cimetière du Nord et sur la plaque apposée à la Bourse du Travail, aujourd'hui Maison régionale des syndicats. Une allée du quartier des Épinettes porte son nom depuis 1973.

Soldats morts pour la France, qui ne sont pas gravés sur le monument aux morts de Ludes.

1914

JOBART Lucien. Né le 25 mai 1883 à Ludes 51 soldat au 94° régiment d'infanterie, 31 ans décédé le 7 novembre 1914 de blessures de guerre à l'hôpital complémentaire N°1 de Rennes (Ille et Vilaine). Inhumé au carré militaire du cimetière de l'Est à Rennes 35

1915

CARBONNEAUX Emile Paul. Né le 17 novembre 1895 à Ludes 51, 2° classe au 46° régiment d'infanterie, 20 ans tué à l'ennemi le 8 janvier 1915 au Ravin des Meurissons (Meuse). Lieu d'inhumation : inconnu

CALLAY Eugène Charles. Né le 2 mars 1879 à Ludes 51, 2° classe au 150° régiment d'infanterie, 36 ans tué à l'ennemi le 1 octobre 1915 à St Hilaire le Grand (Marne). Inhumé à la nécropole nationale d'Aubérive 51, tombe 1475.

CARBONNEAUX Léon Emile. Né le 20 juin 1894 à Ludes 51, soldat au 9° bataillon de chasseurs, 21 ans tué à l'ennemi le 31 octobre 1915 à Tahure (Marne) Lieu d'inhumation : inconnu.

1916

LEGRAND Joseph Léon. Né le 17 décembre 1878 à Ludes 51, sergent au 354° régiment d'infanterie, 38 ans tué à l'ennemi le 12 février 1916 à Souain (Marne). Inhumé au carré des corps restitués, cimetière du Nord à Reims 51

MONMARTHE Gaston Louis. Né le 22 novembre 1882 à Ludes 51, 2° canonnier au 3° régiment d'artillerie, 34 ans tué à l'ennemi le 14 mars 1916 au combat d'Esnes (Meuse). Lieu d'inhumation : inconnu

ANDRE Arthur. Né le 23 décembre 1880 à Ludes 51, 1° classe au 306° régiment d'infanterie, 36 ans, mort de blessures de guerre le 1er juin 1916 à l'hôpital américain de Juilly (Seine et Marne). Inhumé au carré militaire du cimetière communal de Juilly 77

1917

SOHIER Firmin Léandre. Né le 13 novembre 1878 à Juniville 08, habitant Ludes, 1° classe au 132° régiment d'infanterie, 39 ans, mort à l'infirmerie de Chatelaudren (Côtes du Nord) le 24 mars 1917. Lieu d'inhumation : inconnu

1918

LEMARIGNIER Jules Charles. Né le 15 décembre 1896 à Ludes 51, 2° classe au 3° bataillon de Zouaves, 22 ans, disparu au combat le 18 avril 1918 à Fontaine s/s Montdidier (Somme). Lieu d'inhumation : inconnu

MILLARDET Félix. Né le 3 septembre 1876 à Ludes 51, soldat 1ère section de COA, 42 ans, décédé à l'hôpital complémentaire de Limoges le 21 septembre 1918, des suites de maladie contractée en service. Inhumé au carré militaire de Limoges 87, tombe 19

AGENDA

OCTOBRE



- Opération "Villages et Coteaux propres" : samedi 6 octobre RDV à 8h30 parking de la salle des fêtes
- LES ARTISTES LUYATS EXPOSENT à la salle des fêtes de Ludes du samedi 6 octobre au lundi 8 octobre (Voir article)
- Fleurissement : vendredi 19 octobre RDV devant la mairie à 14h
- Run in Reims : dimanche 21 octobre passage du marathon de 9h à 12h
- Le duo Nachtigall : spectacle musical guitare et soprano le vendredi 26 octobre à 18h à la salle des fêtes
- Marché aux Chrysanthèmes : samedi 27 octobre de 9h à 12h Place de la République

NOVEMBRE - DÉCEMBRE



- Cérémonie du 11 novembre : rassemblement place de la République à 9h30 Dépôt de gerbes au monument aux Morts et au cimetière. Vin d'honneur à la salle des fêtes
- Bourse du tir : le dimanche 11 novembre à la salle des fêtes de 8h à 15h
- Illumination du sapin : vendredi 7 déc. place de la République vers 18h30
- Marché de Noël: 8 et 9 décembre. Le samedi de 13h à 19h et le dimanche de 10h à 19h à la salle des fêtes
- Défilé de Saint Nicolas : dimanche 9 décembre, 15h place de la République

JANVIER - FÉVRIER



- Vœux du Maire : vendredi 4 janvier à 18h30 à la salle des fêtes
- Loto de l'association « Premiers pas » : dimanche 20 janvier à 14h30 à la salle des fêtes
- Fête de la Saint Vincent : samedi 26 janvier Messe à 16h30
- 22ème rallye Monte-Carlo Historique : vendredi 1er février passage au Craon de Ludes (horaires non divulgués à ce jour)
- Loto de l'association « LM l'Ecole » : samedi 2 février à 18h30 à la salle des fêtes de Mailly-Champagne

ETAT CIVIL

NAISSANCES



Avec nos meilleurs vœux de bienvenue à
Anthony BOUVART né le 26 mai 2018
Camille GAJEWSKI né le 15 juin 2018

Avec nos sincères condoléances
Pascal OUDIN le 28 août 2018



PACS

Avec nos meilleurs vœux de bonheur à

Meg-Anne LECOMTE – David GRAND
le 15 juin 2018

Heures d'ouverture de la déchèterie de Rilly

Lundi, mardi, jeudi et samedi 9h-12h Mercredi 9h-12h et 14h-18h

Vendredi 14h-18h Tel : 03.26.05.40.78

BAPTÊME RÉPUBLICAIN



Ambre DUMARGNE le 23 juin 2018

DÉCÈS

Heures d'ouverture du secrétariat de Mairie

Lundi de 16h30 à 18h30 Mercredi de 9h30 à 11h30

Jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30 Tel : 03.26.61.12.50